

CONDITIONS D'ACCÈS

- VÉHICULES -

*Extrait du règlement de service en vigueur
validé et révisé par le Comité Syndical*

VÉHICULES AUTORISÉS



Véhicules au P.T.A.C.*

JUSQU'À
à 3,5 T



INTERDIT
de basculer la benne

VÉHICULES INTERDITS



Tous les tracteurs

Véhicules au P.T.A.C.*

SUPÉRIEUR
à 3,5 T



Sauf véhicules de services publics

**Poids Total Autorisé en Charge (catégorie F2 sur le certificat d'immatriculation)*



www.smipe-vta.net

CONDITIONS D'ACCÈS

- VOLUMES AUTORISÉS -

*Extrait du règlement de service en vigueur
validé et révisé par le Comité Syndical*

PARTICULIERS

JUSTIFIANT D'UNE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE DU SMIPE VTA

Dépôts journaliers

INFÉRIEURS

à 2 m³



GRATUIT

tous flux confondus

Dépôts journaliers

SUPÉRIEURS

à 2 m³



**Facturation
à la pesée au
Centre de transfert
de Benais**

tous flux confondus

*Du lundi au vendredi
06h30 - 12h00*

Conditions et modalités de paiement des factures sur



www.smipe-vta.net

CONDITIONS D'ACCÈS

- VOLUMES AUTORISÉS -

*Extrait du règlement de service en vigueur
validé et révisé par le Comité Syndical*

PROFESSIONNELS

JUSTIFIANT D'UNE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE DU SMIPE VTA

Dépôts journaliers

INFÉRIEURS

à 1 m³



GRATUIT

tous flux confondus

Dépôts journaliers

ENTRE

1 et 2 m³



**Facturation
par passage
en déchèterie**

tous flux confondus

*Carte prépayée
selon tarifs en vigueur*

**SANS LIMITE
DE VOLUME**



**Facturation à la pesée au
Centre de transfert
de Benais**

*Du lundi au vendredi
06h30 - 12h00*

Conditions et modalités de paiement des factures sur

www.smipe-vta.net

